

PRÉAVIS N° 212/2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Action sociale, sport et culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ?

Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture, suite à la crise du COVID

Déléguées municipales : Mmes Stéphanie Schmutz et Fabienne Freymond Cantone

1^{ère} séance de la commission

Date :	Jeudi 10 septembre 2020 à 19h
Lieu :	Ferme du Manoir, salle de conférence N°1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

La Municipalité est consciente de la richesse et de la diversité des milieux associatifs nyonnais et de leur indispensable contribution à divers aspects essentiels de la vie des habitant-e-s de notre ville que ce soit par le sport, l'action sociale ou la culture.

Notre ville s'est trouvée appauvrie par l'absence de tous ces acteurs et actrices indispensables à la vie communautaire non seulement pendant les semaines de semi-confinement, mais aussi durant tout cet été 2020 : l'annulation de tous les événements festifs permettant aux Nyonnaises et aux Nyonnais de se retrouver dans des conditions organisées et sécurisées a des conséquences indéniables en matière d'incivilités, auxquelles la Ville fait face avec d'importants moyens, notamment en matière de prévention, d'accompagnement et *in fine* de répression.

Or la reprise progressive des acteurs sportifs, culturels et sociaux, dans les conditions incertaines que nous connaissons et avec des pertes de recettes parfois très conséquentes, s'avère très compliquée pour un grand nombre d'entre eux. Certains ne seront pas en mesure de reprendre leurs activités cet automne, voire seront contraints de les abandonner définitivement.

Les conséquences de cette situation sont donc potentiellement catastrophiques pour les acteurs de la vie communautaire et par extension dommageables pour la population de notre région. Celles-ci vont par ailleurs, sans aucun doute, se faire sentir bien au-delà de l'année 2020.

Dans ce contexte de crise sans précédent, la Municipalité entend limiter au maximum les effets négatifs induits par la pandémie à Nyon, afin de maintenir et relancer l'offre issue du tissu associatif et culturel nyonnais, une offre précieuse et réellement exceptionnelle pour une ville de la taille de Nyon.

Dans ce but, elle sollicite auprès de son Conseil communal l'octroi, à titre exceptionnel, d'un crédit de :

- CHF 240'000.- pour apporter un soutien aux associations, fondations et autres structures nyonnaises sans but lucratif, qui sont objectivement touchées par la crise du COVID-19,
- et de CHF 60'000.- pour des achats d'œuvres ou de prestations d'artistes dont la situation a été fortement péjorée durant cette période.

Ces montants constituent un plafond maximum, et les soutiens ne seront octroyés qu'après une analyse détaillée des comptes des demandeurs, une vérification du Service des finances, ainsi qu'une décision de la Municipalité *in corpore*, portant notamment sur l'adéquation de la demande avec les critères fixés.

2. Contexte

Pour lutter contre le développement de la pandémie du coronavirus, le Conseil fédéral a pris le 13 mars 2020, par voie d'ordonnance, une série de décisions ayant pour effet l'interdiction de toute manifestation publique ou privée et ordonnant du jour au lendemain la fermeture des établissements ouverts au public. Toutes les manifestations et programmations culturelles et sportives ont été supprimées et les actions sociales annulées. Les installations culturelles, sportives et sociales, qu'elles soient municipales ou privées, ont fermé leurs portes au public le soir même du 13 mars.

Ainsi c'est toute la chaîne de production (artistes, athlètes, professeurs/entraîneurs, organisateurs, producteurs, artisans et entreprises de l'économie créative) qui a subi un arrêt brutal avec des conséquences financières graves.

Depuis le 11 mai dernier, la réouverture progressive des différents établissements a été autorisée, avec toutes les mesures de précaution sanitaire. Les manifestations ont été autorisées dès le 6 juin 2020 avec une jauge maximale de 300 personnes et avec des conditions d'application des mesures barrière très contraignantes, rendant de fait certaines manifestations impossibles et les retombées financières limitées.

Le 19 juin, une nouvelle communication du Conseil fédéral faisait passer la jauge de 300 personnes à 1'000 personnes. Toutefois, les contraintes liées aux mesures sanitaires étaient telles qu'elles complexifiaient grandement l'organisation de manifestations d'envergure. Ainsi, outre les événements qui avaient déjà été annulés, la plupart des autres ont dû être abandonnés, hormis quelques rares cas où les organisateurs ont pu s'adapter, voire changer carrément de format.

Une certaine disparité, voire incohérence, dans les décisions de réouverture, n'a pas facilité la mise en œuvre et encore moins la confiance des publics, qui restent prudents dans leurs pratiques et leurs sorties, ce qui pénalise encore les recettes de celles et ceux qui les organisent.

Parallèlement, les associations sportives, sociales mais aussi les écoles de musique et d'art, qui avaient dû composer avec les interdictions des cours en présentiel, à l'impossibilité de maintenir les entraînements, activités et cours collectifs et les journées portes ouvertes (essentielles pour garantir un bon taux de réinscription), ont eu l'autorisation de reprendre les entraînements pour les élites et les cours individuels le 11 mai dernier dans un premier temps, puis les entraînements et activités en effectifs réduits mais avec de fortes contraintes sanitaires.

Tous les participant-e-s ne sont pas revenus. Les perspectives pour la rentrée sont incertaines et même si les délais d'inscription ont été prolongés, le nombre d'inscrit-e-s est à ce jour parfois en-deçà des années précédentes.

2.1 Aides publiques déjà accordées

Pour faire face aux conséquences économiques de ce brusque arrêt et de la période d'inactivité qui a suivi, le Conseil fédéral a pris très vite un certain nombre de mesures. Ainsi dans le cadre de l'ordonnance du 20 mars sur les mesures dans le domaine de l'assurance-chômage en lien avec le coronavirus, le Conseil fédéral décidait de faciliter le recours au chômage partiel (RHT) et d'en étendre le droit aux contrats de durée déterminée, aux emplois temporaires et aux apprenti-e-s.

L'ordonnance prévoyait aussi une mesure donnant droit aux allocations pour pertes de gain (APG) pour les artistes indépendants dont les engagements étaient annulés. Parallèlement, des mesures complémentaires et subsidiaires à toutes les autres aides économiques étaient précisées. L'Association Suisseculture Sociale a eu pour mission d'apporter une aide d'urgence aux acteurs culturels qui se trouvaient dans une situation de détresse financière.

En outre, une enveloppe de CHF 280 millions a été débloquée afin de soutenir les entreprises et acteurs culturels en cas de fermeture, d'annulation, ou de report de manifestations ou de projet. CHF 24.5 millions de cette enveloppe ont été attribués au Canton de Vaud, qui est chargé de traiter les demandes et d'attribuer les indemnités. Le Canton a lui-même rajouté 14.5 millions pour un total d'aide de 39 millions. Toutefois, ces indemnités (les demandes peuvent être déposées jusqu'au 20 septembre) ne portent que sur les pertes effectives et les revenus manquants directement liés à la crise, et sous déduction des indemnités perçues (APG, RHT, Suisseculture Sociale, etc.), des subventions cantonales et communales, ainsi que des soutiens de la Loterie Romande. Les problèmes de relance des activités ne sont pas traités par ces indemnités.

Les associations d'amateurs actifs dans le milieu culturel doivent, quant-à-elles, s'adresser aux associations faitières pour pouvoir bénéficier d'indemnités débloquées par la Confédération.

Concernant le soutien aux milieux sportifs, la Confédération a débloqué une enveloppe de CHF 95 millions pour soutenir les fédérations sportives suisses, ainsi que leurs organisations affiliées. Mais une grande partie de ce montant a été attribué exclusivement au sport d'élite. Le Canton de Vaud, en partenariat avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », a quant à lui consacré CHF 3 millions pour venir rapidement en aide au sport associatif cantonal.

Il est enfin à noter, concernant plus particulièrement les clubs de haut niveau nyonnais (BBC Nyon, Nyon Basket féminin, FC Stade nyonnais, Nyon Rugby masculin et féminin), que le Canton et le Fonds du sport vaudois, ont attribué chacun un montant total de CHF 56'500.- (réparti entre les clubs) et s'attendent à un engagement équivalent de la part de la Ville de Nyon.

Quant aux communes suisses, certaines – à l'instar de celle de Nyon – ont rapidement communiqué au monde associatif (culturel, social, sportif) que leurs subventions annuelles ou ponctuelles seraient maintenues, entre autres en cas d'annulation ou de report de leurs manifestations, sous réserve de la présentation de leurs comptes en fin d'année.

2.2 Une situation précaire

Malgré ces mesures (conditionnées néanmoins à des critères serrés et des démarches administratives parfois complexes), une partie des milieux culturels, sportifs ou sociaux nyonnais se trouve aujourd'hui dans une situation difficile, voire, pour les plus précarisé-e-s, réellement critique. En outre, de grandes craintes pèsent pour la rentrée de septembre sur la relance des activités, manifestations et programmes culturels. Le sort de nombre d'associations dépend dès lors des possibilités qu'offrira la seconde partie de l'année, selon l'évolution de la situation sanitaire et économique.

Les mesures fédérales et cantonales de soutien s'avèrent d'ores et déjà insuffisantes. Elles ne tiennent pas compte des cas particuliers, spécialement nombreux dans les domaines de la culture et du sport. La prise en charge de la réduction de l'horaire de travail limitée à la partie non subventionnée de l'activité des acteurs culturels, les indemnités APG dérisoires et les plafonds des fonds fédéraux ne permettent pas de répondre aux besoins vitaux de ces milieux.

Il est à noter que bon nombre de nos partenaires se sont vu refuser leurs demandes RHT, bénéficiant par ailleurs de subventions cantonales et communales, voire des garanties de déficit. De nombreuses oppositions ont alors été formulées au service de l'emploi cantonal et sont aujourd'hui en cours de traitement.

Enfin, un point particulier à Nyon a eu un immense impact sur les associations locales : l'annulation du Paléo festival en juillet 2020. Les associations ont été tout spécialement touchées car elles sont très nombreuses à être présentes à L'Asse pour tenir un stand et générer ainsi des recettes. Cette année, cet argent va malheureusement manquer dans leur comptabilité. Et l'annulation de repas de soutiens, lotos ou autres manifestations durant cette période de pandémie péjore encore cette situation.

3. Mesures de soutien et de relance

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite mettre en place, dès l'approbation du crédit par le Conseil communal, un outil qui lui permettra de soutenir activement dans les mois à venir les différentes organisations à but non lucratif et les acteurs et actrices culturels nyonnais.

3.1 Acteurs de la vie communautaire, sans but lucratif

Comme exposé plus haut, les associations, fondations, clubs, ou autres organisations sans but lucratif, ont été touchés de plein fouet par l'arrêt brutal de leurs activités.

Pour l'organisation de manifestations qui ont été annulées ou reportées, des montants étaient engagés, voire dépensés. Ils ont été perdus. Les recettes escomptées ne sont pas entrées. Les sponsors – parfois eux-mêmes mis en difficulté par la situation extraordinaire – n'ont pas été aussi généreux que d'habitude ou ont renoncé à soutenir les manifestations qu'ils s'étaient engagés à sponsoriser.

Ainsi, certaines de nos associations et fondations sont aujourd'hui dans une situation critique qui ne permet pas d'envisager sereinement l'avenir et de se projeter dans une relance des activités. Et il est très probable que d'autres se trouvent dans les prochains mois dans une situation équivalente.

Pour les écoles et les cours par exemple, c'est toute la procédure d'inscription pour la saison nouvelle qui est mise à mal en cette période d'incertitude, pénalisant potentiellement une année scolaire entière, et les recettes qui vont avec.

Par conséquent, la Municipalité propose au travers du présent préavis de disposer d'un montant plafonné à CHF 240'000.- au maximum, afin de pouvoir venir en aide de manière ciblée (et contrôlée, cf. point suivant) à ces acteurs indispensables à la vie communautaire de notre ville.

Le but de ce soutien spécial n'est pas de combler des déficits, mais bien d'apporter un soutien aux milieux associatifs au sens large (mais sans but lucratif) pour qu'ils puissent rebondir, relancer leurs activités, et ainsi celles de multiples parties prenantes liées. Etant entendu que les associations et fondations dont la situation financière est mise en péril ne peuvent, de fait, s'engager dans leurs actions futures.

Ce soutien pourra participer à financer des actions très diverses : campagnes promotionnelles, participation à l'organisation d'une manifestation ou d'une exposition, mise en place d'une tournée ou d'un tournoi. Les associations devront trouver et motiver, chiffres à l'appui, quelle forme (la plus adéquate pour chacune d'elle, en fonction de leur situation respective) prendra cette relance.

3.2 Artistes professionnels précarisés

Les artistes professionnels ont eux aussi subi de plein fouet les effets désastreux de la crise. Ils sont parmi les plus précarisés par la crise du coronavirus. Expositions, spectacles et manifestations ont été annulées, alors que des investissements avaient été consentis pour leur tenue, réduisant à néant leurs possibilités de rentrées financières.

Par conséquent, la Municipalité propose au travers du présent préavis de disposer d'un montant plafonné à CHF 60'000.- au maximum, afin de pouvoir venir en aide de manière ciblée (et contrôlée, cf. point suivant) aux professionnels de l'art en situation précaire.

Cette aide constituera en des achats d'œuvres d'art, de prestations musicales ou d'autres arts vivants, et leur apportera le soutien indispensable pour qu'ils ou elles puissent relancer leur activité professionnelle. Pour la Ville de Nyon, ces achats viendront compléter et enrichir le fonds d'œuvres existant. En ce qui concerne les prestations, elles permettront de magnifier nos divers espaces publics ou équipements collectifs et de faire revivre notre ville culturellement et socialement.

3.3 Système d'attribution

Les associations, fondations, clubs ou artistes en difficultés adresseront leurs demandes directement aux services de l'administration de la Ville de Nyon concernés, à savoir Culture, Enfance, logement, cohésion sociale et Sports, manifestations et maintenance.

Ces derniers étudieront les demandes soumises, non seulement sur le plan financier, organisationnel, de contenu, mais aussi sur la faisabilité des mesures de relance détaillant les actions envisagées. Ils se chargeront d'obtenir toutes les pièces nécessaires à étayer la demande de manière claire et fiable.

Ils constitueront sur cette base, pour chaque demande, un dossier complet, qui sera vérifié par le Service des finances, puis soumis à la Municipalité pour que celle-ci statue systématiquement sur l'octroi ou non de l'aide ou de l'achat de prestation.

Une procédure détaillée est en cours de finalisation et devrait être approuvée formellement par la Municipalité d'ici au 25 août, mais les principaux critères d'attribution (non cumulatifs sauf les deux premiers) sont d'ores et déjà identifiés :

1. être un acteur social, culturel ou sportif actif sur Nyon ou habitant à Nyon ;
2. faire la preuve – comptes financiers à l'appui – que les recettes ne permettent pas de couvrir les pertes et manque à gagner liés au COVID (baisse de l'activité, annulation des manifestations, pertes des sponsors et baisse de mécénat, etc.) ;
3. faire la preuve – bilan financier à l'appui – qu'ils ou elles ne peuvent assumer le plan de relance ni par leurs propres moyens, ni par des appuis financiers qui pourraient être attribués par des tiers ;
4. ne pas entrer, ou que partiellement, dans les critères de subventions fédérales ou cantonales ;
5. avoir fait une demande de subventions auprès de la Confédération et du Canton et s'être vu refusé l'octroi d'une aide ou dont le montant est trop faible pour garantir la survie de l'activité.

Pour les artistes indépendant-e-s, le critère suivant est par ailleurs requis :

6. avoir une formation et une activité professionnelles dans son domaine artistique et être reconnu-e par le milieu professionnel *ad hoc* ;

Au-delà de ces critères, il est difficile aujourd'hui de cibler très précisément les potentiels bénéficiaires, tant les incertitudes sont là, dépendant de décisions des pouvoirs publics fédéraux et cantonaux. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'entier des sommes demandées soit utilisé. Un bilan de cette opération sera formalisé et bien sûr rapporté à votre Conseil.

4. Incidences financières

Pour permettre le financement de ces différentes mesures de soutien, la Municipalité sollicite un financement exceptionnel de CHF 300'000.-, composé de CHF 240'000.- pour ses associations et fondations nyonnaises sans but lucratif et de CHF 60'000.- pour ses artistes professionnels nyonnais en difficulté.

Les montants demandés constituent un plafond, et ne devront en tous les cas pas être dépassés, tous domaines d'activité confondus. Une possibilité d'utiliser cette aide sur 2 années comptables sera particulièrement utile, car, selon les cas, toutes les données ne seront pas disponibles de suite.

5. Calendrier

31 août 2020 :	dépôt du préavis au Conseil communal
5 octobre 2020 :	votation du crédit
Dès octobre 2020 :	communication aux milieux concernés et attribution des subventions spéciales

6. Aspects du développement durable

6.1 Dimension économique

L'action menée par nos associations et fondations est dépendante du travail de nombreuses entreprises de la place. Si cette action s'arrête, c'est tout un pan de l'économie locale qui subit une baisse de mandats et d'entrées financières. C'est ce qui s'est passé pendant la phase de confinement que nous avons vécu de la mi-mars à la mi-mai 2020. La relance des activités du tissu associatif nyonnais que la Municipalité entend soutenir par les contributions financières sollicitées par le présent préavis, aura pour effet domino de relancer toute l'économie qui y est liée.

6.2 Dimension sociale

L'engagement associatif est au cœur de la vie de très nombreux habitant-e-s de Nyon. Ils ou elles se regroupent et agissent dans un but commun. Ainsi l'existence même de cette vie est primordiale pour la cohésion sociale d'une communauté urbaine comme la nôtre. De plus l'action qui est menée par chacune des associations et fondations produit, dans le cadre de manifestations sportives, sociales et culturelles – un lien social supplémentaire entre les participant-e-s à ces événements. En soutenant le tissu associatif nyonnais pendant cette crise, nous contribuons à maintenir ces liens, cette cohésion nécessaire à une vie communautaire agréable et vivante.

6.3 Dimension environnementale

La plupart des associations et fondations organisatrices de manifestations à Nyon sont sensibles à l'impact sur l'environnement de leurs événements et mettent en place des mesures (vaisselle consignée, tri des déchets, produits locaux, encouragement à prendre les transports publics) pour limiter leurs effets négatifs. Toutes ces mesures ont un coût. En soutenant financièrement le monde associatif de notre ville pendant cette crise, nous l'aidons à maintenir les mesures de protection environnementale habituelles, voire à les développer.

7. Conclusion

Il serait plus que dommageable de ne pas soutenir les différentes associations et personnes œuvrant au sein de et pour notre ville, dans les domaines culturels, sportifs et sociaux. Ce ne sont pas seulement elles qui sont en danger mais bien aussi les bénéficiaires de leurs prestations qui seront en souffrance. La Municipalité s'engage à entreprendre et soutenir toutes les démarches auprès des autorités cantonales et fédérales pour combler des aides primordiales manquantes et nécessaires à leur survie. De plus, par ce préavis, elle entend contribuer au maintien et à la relance des activités de ces membres essentiels de notre société nyonnaise. L'objectif étant de laisser à Nyon son beau dynamisme ainsi que son rayonnement reconnu dans les domaines culturels, sportifs et de politique familiale, construit peu à peu depuis tant d'années.

NYON · PRÉAVIS N° 212/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 212/2020 intitulé « Action sociale, Sport et Culture : quel avenir suite à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.- pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs nyonnais et professionnels de la culture, suite à la crise du COVID »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un montant de CHF 240'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour le soutien des milieux associatifs nyonnais et pour la relance de leurs activités ;
2. d'octroyer un montant de CHF 60'000.- sous forme de crédit exceptionnel, pour l'achat d'œuvres ou de prestations aux artistes professionnels nyonnais en difficultés suite à la crise du COVID19 ;
3. de charger la Municipalité de lui soumettre le bilan des actions menées, au plus tard d'ici au premier trimestre de 2022.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 juillet 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia